ÉDITORIAL

LeDroit
Fondé le 27 mars 1913
L'avenir est à ceux qui luttent

PIERRE JURY pjury@ledroit.com

Magasinage ailleurs, trahison chez nous

L'attrait des bas prix aux États-Unis s'avère bien réel. Pour certaines denrées, pour certains produits, les différences sont suffisamment importantes pour faire écarquiller les yeux.

Mais il faut faire bien attention non seulement aux prix affichés. Il y a bien plus que la somme en jeu. Certaines garanties ont une portée limitée, plusieurs biens font l'objet de mises en garde supplémentaires : plantes, antiquités, feux d'artifice, produits pour bébés, produits avec des exigences de sécurité, etc.

Sans compter que l'Agence des services frontaliers du Canada doit faire respecter des limites sur la valeur des marchandises rapportées au pays, avec soi ou par courrier. Ces plafonds ont été haussés en 2012, mais ils existent quand même. Il faut séjourner plus de 24 h pour profiter d'une exemption maximale de 200$. Plus de 48 h, l'exemption passe à 800$. Tout ce qui surpasse ces plafonds doit faire l'objet d'une déclaration et du paiement de droits et de taxes.

Aller faire son épicerie à Ogdensburg, juste au sud de la frontière, n'a pas la même signification que si on allait magasiner à Montréal ou à Kingston.

Mais faisons fi de ces considérations comme ce Gatinois dont les habitudes de consommation faisaient l'objet d'un reportage dans notre édition de vendredi. Présumons qu'il respecte les lois, les périodes de séjour et les plafonds d'exemption. L'enjeu en vaut-il alors la peine? Nous ne le croyons pas. Car des considérations fiscales, environnementales et économiques viennent mitiger l'attraction des bas prix.

Autant l'idée de payer des taxes et des impôts repousse certains Canadiens, autant il importe de rappeler que nos gouvernements fonctionnent en bonne partie sur les revenus que ces sommes génèrent. Celles que nous payons à d'autres gouvernements ne viennent pas contribuer à notre fardeau collectif. Quiconque utilise ce stratagème fait quelque chose qui s'apparente au travail au noir, par exemple. Chaque dollar payé en taxes et impôts sert à payer une multitude de services essentiels, notamment en santé et en éducation. Le devoir citoyen demeure, peu importe où l'on magasine.

Qu'une poignée de contribuables décide de consacrer leur temps pour faire leurs emplettes aux États-Unis est leur décision. Mais au plan environnemental, il y a un peu un non-sens de dépenser toute cette énergie, toutes ces émanations d'hydrate de carbone, pour faire des économies. On peine à imaginer ce gaspillage si des centaines de consommateurs décidaient de faire de même, se suivant à la queue leu leu pour passer la frontière!

Enfin, il y a toutes ces considérations économiques.

Ce n'est pas par hasard que parmi les plus importants écarts de prix entre le Canada et les États-Unis touchent les œufs, la volaille et les produits laitiers. Ces trois catégories d'aliments font l'objet d'un contrôle des prix baptisé «gestion de l'offre». Afin d'aider les producteurs agricoles, le Canada a accepté la création d'agences de commercialisation qui dictent les prix. De telles agences n'existent pas aux États-Unis car les Américains s'avèrent de plus ardents défenseurs des dogmes du libre marché. Le débat sur ces agences de réglementation a lieu ces années-ci dans le cadre des négociations sur le libre-échange qui ont lieu à l'Organisation mondiale du commerce. La position canadienne à ce sujet n'est pas tout à fait limpide et l'on croit que le gouvernement conservateur aimerait y mettre fin, tout en voulant ménager les impacts sur les fermes au pays.

L'essentiel des écarts de prix entre le Canada et les États-Unis n'est pas dû à un système de réglementation mais plutôt à des coûts plus élevés de distribution dans le petit marché canadien, par exemple. Les différences de prix pour les livres, les logiciels, l'électronique, par exemple, ont été largement documentées au fil des ans, et ne peuvent pas être expliquées facilement. Est-ce que cela vaut la peine de faire des voyages réguliers aux États-Unis pour se les procurer? La plupart des Canadiens croient que non. Nous nous rangeons derrière la sagesse populaire.

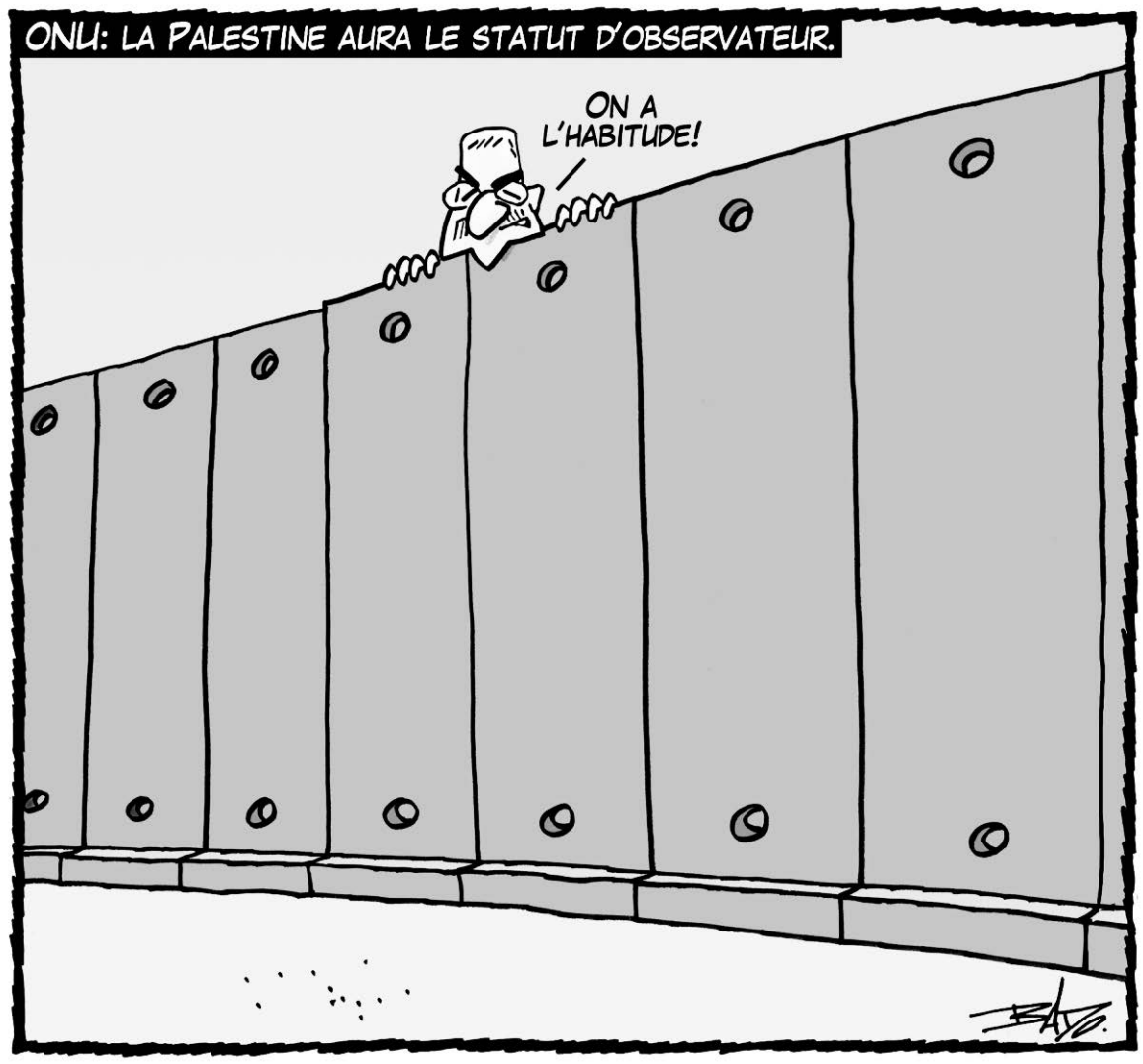

ledroit.ca / LA QUESTION DU JOUR

STATIONNEMENT PAYANT AU CASINO

Que pensez-vous de l'idée de rendre le stationnement du Casino du Lac-Leamy payant pour en verser les profits aux hôpitaux?

VOTRE OPINION COMPTE!

Envoyez vos courriels à editorial@ledroit.com.

Les lettres courtes seront privilégiées et la direction se réserve le droit d'abréger les documents. *LeDroit* ne s'engage ni à publier les documents reçus, ni à justifier leur non-publication. Ne seront publiées que les lettres portant le nom, prénom, adresse et le numéro de téléphone de l'auteur. Seul le nom et lieu de résidence apparaîtront toutefois dans le journal.

À VOUS LA PAROLE

editorial@ledroit.com

Faut pas trop demander…

Nos services de santé sont sous-financés. Les soins achetés en Ontario nous coûtent cher. L'UQO souffre de 10 années de retard. Il faut aller à Ottawa pour étudier le droit civil qui ne se pratique qu'au Québec. Le cégep laisse filer vers La Cité collégiale une part importante de sa clientèle.

Comment expliquer la négligence de l'Outaouais par Québec? La réponse est fournie par Maryse Gaudreault, députée libérale de Hull. Un Centre multifonctionnel rue Wellington? Trop gros, trop coûteux pour nous. Un hôpital régional centralisé? «Trop cher, utopie» selon elle.

Pendant que le Parti libéral est au pouvoir, on est né pour un petit pain. Faut pas trop demander. En attendant allons chercher à Ottawa les services que nous ne pouvons nous payer avec la moitié de nos impôts.

Aujourd'hui notre députée ne trouve rien de mieux que de demander au Parti québécois d'investir en éducation. Il est urgent de mettre notre obsession fédéraliste en veilleuse et élire de vrais représentants de l'Outaouais à Québec si nous voulons être traités dignement.

Gérard Laurin, Gatineau

Beaudry et l'Institut

C'est avec consternation que les membres de l'Institut canadien-français d'Ottawa apprenaient la nouvelle du décès de Marcel Beaudry. Il savait nous inculquer encouragement et son grand sens de l'humour. Il fait pour toujours partie des huit présidents d'honneur de l'Institut.

M. Beaudry a laissé sa marque dans les murs de l'Institut mais surtout, dans l'esprit de ses membres. Il appréciait beaucoup ses rencontres à l'Institut, aimait beaucoup son atmosphère.

À toute sa famille et à sa compagne, l'Institut canadien-français d'Ottawa se joint à vous dans la prière et offre ses plus sincères condoléances.

Jean-Marie Leduc,
Directeur culturel et bibliothécaire,
Institut canadien-français d'Ottawa

LEDROIT, ÉDITION WEEK-END DU SAMEDI 1ER DÉCEMBRE 2012

BUREAU D'OTTAWA
47, rue Clarence, bureau 222, case postale 8860, succursale T, Ottawa (Ontario) K1G 3J9

BUREAU DE GATINEAU – SERVICE À LA CLIENTÈLE
Promenades de l'Outaouais, 1100, boul. Maloney Ouest, case postale 82050, Gatineau (Québec) J8T 8E1

DIRECTION GÉNÉRALE
PRÉSIDENT ET ÉDITEUR
Jacques Pronovost
ADJOINTE AU PRÉSIDENT
Claude Simard
COORD. PROMO ET COMM.
Mélanie Proulx

ADMINISTRATION ET FINANCES
CONTRÔLEUR
Virginie Richer
RESPONSABLE ADMIN ET PAIE
Lynne Bazinet

RÉDACTION
RÉDACTEUR EN CHEF
Jean Gagnon
DIRECTEUR DE L'INFORMATION
Patrice Gaudreault

PUBLICITÉ
DIRECTEUR PRINCIPAL VENTES
Éric Brousseau
DIRECTEUR VENTES, DÉV. AFFAIRES
Normand Lalonde
COORD. CONTENUS PUBLICITAIRES
Caroline Portelance

PRODUCTION ET INFORMATIQUE
DIRECTEUR PRINCIPAL, PROD.
Raymond Bégin
DIRECTEUR, TECHNOLOGIE INFO.
Louis Simoneau
CONSEILLER, SYS. INFORMATIQUES
Antoine Boulet

ABONNEMENTS ET TIRAGE
DIRECTEUR PRINCIPAL, TIRAGE
Robert Schiffo
SUPERVISEURE SERVICE À LA CLIENTÈLE
Marie-Josée Hahn